

## Ajournement

à ce stade-ci, que les activités aériennes aient d'importantes incidences négatives sur l'environnement, la santé humaine ou le contexte social.

[Traduction]

Le gouvernement fédéral étudie actuellement les avis de la commission et va préparer une réponse à ses recommandations. On la rendra publique sitôt qu'elle sera prête.

## LA BANQUE ROYALE DU CANADA

**M. Nelson Riis (Kamloops, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion cet après-midi de parler un peu du régime fiscal et, en particulier, de la façon dont il vise les banques du Canada. Je voudrais tout d'abord commencer par un commentaire ayant rapport au «Budget en bref», ou au budget comme tel.

Dans son discours, le ministre des Finances a dit que le gouvernement allait devenir plus dur et qu'il allait mettre fin à certaines échappatoires, que le taux d'imposition des grandes sociétés, par exemple, allait augmenter de 12,5 p. 100. Lorsqu'il a dit cela, les députés libéraux se sont mis à l'applaudir chaleureusement et certains ont fait mine de se lever, pour l'ovationner.

Le ministre a donc annoncé une hausse de 12 p. 100 du taux d'imposition des grandes sociétés, qui passera de 0,2 à 0,22 p. 100. Cela représente bien une hausse de 12 p. 100, puisque le taux passe de 0,2 à 0,22 p. 100. Quiconque connaît le moins le moins les mathématiques dirait que c'est infinitésimal et pourtant, techniquement, c'est bien une augmentation. Comme nous devenons durs quand nous faisons passer le taux d'imposition de 0,2 à 0,22 p. 100! Cependant, le gouvernement a voulu laisser l'impression qu'il se donnait beaucoup de peine pour mettre fin aux échappatoires.

Je suis prêt à dire, cet après-midi, que le gouvernement n'a pas mis fin aux échappatoires, même à la bonne vieille fiducie familiale, que l'on aime bien, la mère de toutes les échappatoires fiscales. Il n'a fait, essentiellement, que la retoucher. Ce privilège continuera d'exister.

Parlons plus particulièrement de la Banque Royale. S'il y a un secteur qui tient bon, c'est bien celui des banques. Je demanderais aux députés d'en face et à quiconque nous regarde de jeter un coup d'oeil au rapport annuel de la Banque Royale du Canada, pour 1993. Je ne suis ni comptable ni fiscaliste, mais j'ai lu beaucoup de rapports annuels et d'états financiers et j'ai constaté, en lisant ce rapport, que la banque ne payait pas d'impôt sur le revenu. C'est essentiellement ce que dit le rapport d'un bout à l'autre.

Lorsque je me suis entretenu avec le personnel de la banque, on m'a dit que ce n'était pas exact, à proprement parler, et que la banque payait de l'impôt. Je dois reconnaître que la Banque Royale paie effectivement de l'impôt. Elle paie l'impôt auquel toutes les sociétés sont habituellement assujetties, mais il faut se rappeler que la Banque Royale fait partie d'un ensemble de filiales. Si l'on compte toutes les filiales, qui comprennent des institutions comme la Société de prêts hypothécaires de la Banque Royale, la RBC Dominion Securities Limited, le Trust Royal, la Royal Bank (Barbados) Limited, la Compagnie d'assurances Voyageur et de nombreuses autres, quand on examine

globalement toutes les facettes de la Banque Royale, on constate qu'elle paie de l'impôt sur le revenu. Elle en a payé 509 millions de dollars en 1992.

Toutefois, la banque même, c'est-à-dire les établissements où l'on trouve des guichets et où on obtient des prêts hypothécaires, des prêts-auto, etc., a perdu de l'argent, de sorte que, malgré tous les frais qu'elle perçoit, cette institution n'a pas payé d'impôt sur le revenu. La banque a vraiment acquitté l'impôt minimum sur les sociétés, l'impôt de 0,2 p. 100 que le gouvernement vient de porter à 0,22 p. 100. Même si la banque, en incluant toutes les activités de ses succursales, a payé de l'impôt sur le revenu, aux fins de clarification, la Banque Royale en soi, sur une base non consolidée, n'a pas payé le moindre impôt sur le revenu. Voilà la différence.

Le budget a-t-il apporté une modification à cet égard? Non. En fait, le budget laisse notre régime fiscal pratiquement intact. Ce serait pure négligence de ma part de ne pas dire cet après-midi que la grande partie de notre dette accumulée—soit plus de 45 p. 100—est attribuable à toutes les échappatoires de notre régime fiscal. Voilà en grande partie la cause de notre dette. Pourtant, le gouvernement n'a pris aucune mesure concrète pour éliminer ces échappatoires.

Je voudrais bien que le député nous dise si la Banque Royale a acquitté de l'impôt sur le revenu ou non. Il faut se rappeler. . .

**Le vice-président:** Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

[Français]

**M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, quelques banques ont rapporté des profits records en 1994. Ceci a incité quelques observateurs à se demander si les banques payaient leur juste part d'impôt.

Les banques paient des montants considérables d'impôt. Elles paient l'impôt sur le revenu et sont assujetties à deux impôts fédéraux sur le capital, dont l'impôt des grandes sociétés qui s'appliquent à toute société ayant plus de 10 millions de dollars en capital, et l'impôt sur le capital des grandes institutions financières qui agit en tant qu'impôt minimum.

Au cours de la période 1991-1993, les six plus grandes banques et leurs filiales de prêts hypothécaires ont payé près de un milliard de dollars par année en impôt fédéral sur le revenu et le capital. Les banques paient aussi de l'impôt sur le revenu, sur le capital, de l'impôt foncier et d'autres types d'impôts aux provinces et aux municipalités.

Les députés sont sans doute au courant des mesures instaurées dans les deux derniers budgets afin d'assurer que les banques et les institutions financières en général continuent à payer leur juste part d'impôt. Le Budget de cette année a introduit un impôt spécial sur le capital des grandes institutions de dépôt, dont les banques.

[Traduction]

**Le vice-président:** La motion d'ajournement étant adoptée d'office conformément au Règlement, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain.

(La séance est levée à 18 h 53.)